



كلية الطب  
Faculté De Médecine

**MODALITES D'INSCRIPTION AU CONCOURS**  
**D'ACCES AU RESIDANAT DE MEDECINE**  
**SESSION OCTOBRE 2017**

La Faculté de Médecine d'Oran organise le Concours d'Accès au Résidanat (Session Octobre 2017) pour la Médecine. Les épreuves auront lieu les **14 et 15 octobre 2017**. Le Concours d'Accès au Résidanat de Médecine est ouvert à **tout candidat titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine**.

**1ere étape : Pré-inscription sur le site web de la Faculté de Médecine**  
**Du Dimanche 30 Juillet au Jeudi 24 Aout 2017 à 00 heure 00.**

La Pré-inscription est un **pré-requis obligatoire** via le site web : [oran.residanat-dz.com](http://oran.residanat-dz.com)  
Avant de déposer les dossiers au niveau du Département de Médecine pour **validation définitive**.

**2eme étape : Validation de l'Inscription au Département après la Pré-inscription sur le site**  
**Du Mercredi 6 Septembre au Jeudi 28 Septembre 2017 de 08 h 00 à 16 h 00.**

**Aucun dossier ne sera accepté, si la pré-inscription sur le site n'a pas été auparavant effectuée.**  
Les dossiers des candidats seront déposés au niveau du bureau des inscriptions du service de la 1ere post-graduation du département de médecine (**ex. ISM**).

**Dossier de candidature :**

1. Une photocopie de la carte nationale d'identité.
2. Deux photos d'identité (nom et prénoms inscrits au verso), identiques à celle qui a été scannée et mise sur la fiche de renseignement lors de la pré-inscription.
3. Une photocopie du diplôme de docteur en médecine.
4. Une attestation de dépôt des rapports de stage (pour la promotion 2017).
5. Une fiche d'engagement (à télécharger sur le site) et signée par le candidat.
6. La fiche de renseignement (à télécharger sur le site) et signée par le candidat.
7. Un mandat-carte de 700 DA (à retirer du bureau des inscriptions).
8. Une attestation de la moyenne générale du cursus (de la 1ere à la 6eme année) délivrée par l'institution d'origine.
9. Une attestation de non résidanat pour les candidats **hors** faculté de médecine d'Oran, délivrée par l'institution d'origine.
10. Une autorisation ministérielle pour les candidats étrangers.

L'inscription est **strictement personnelle**, tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté. La photo scannée doit être identique à celle remise dans le dossier, dans le cas contraire l'inscription sera rejetée.

Pour plus d'informations, les candidats sont priés de se rapprocher du département de médecine d'Oran.

Oran, le 24 Juillet 2017

**Le Chef de Département Adjoint**  
**Chargé de la Post-Graduation**